

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2016 **A BOREX**

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2015

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, **S**ociété **A**nonyme pour le traitement des **D**Echets de la **C**ôte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

SADEC remplit les **tâches communales** qui lui sont **déleguées par les communes** en application de la loi vaudoise sur les déchets, du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de «La Côte».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.



SOMMAIRE :

1. Conseil d'administration.....	page 3
2. Organisation de SADEC SA.....	page 4
3. Représentation au sein de TRIDEL SA.....	page 4
4. Principaux dossiers 2015.....	page 5
④ Révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)	
④ Concept harmonisé de la taxe au sac	
④ Container à cadavres d'animaux de compagnie	
④ Station de transfert route-rail	
④ Elimination des boues d'épuration	
④ Animations dans les écoles	
④ Contrôle TVA	
5. Communication.....	page 10
④ Campagne de communication Responsables.ch	
④ Lettre d'information SADEC'ouverte	
6. Conclusions.....	page 11

Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »

Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM

Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS

Annexe 4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- deux administrateurs pour la Commune de Nyon ;
- un administrateur pour la Commune de Gland ;
- un administrateur pour la Commune de Rolle ;
- un administrateur pour la Commune d'Aubonne ;

Ces cinq administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les assemblées des syndicats des districts concernés. Ils ne doivent cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon, Gland, Rolle ou Aubonne. En 2015, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Président	M. Olivier Fargeon, Municipal, Gland
Vice-Président	M. Olivier Mayor, Municipal, Nyon
Administrateurs	Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel
	M. Patrick Barras, Municipal, Chésereux
	M. Antonio Bilardo, Syndic, Trélex
	M. Stephan Comminot, Syndic, Chavannes-des-Bois
	M. Christian Croisier, Municipal, Ballens
	M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal, Aubonne
	M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens
	M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle
	Mme Caroline Monnard, Municipale, Mont-sur-Rolle (dès le 11.06.2015)
	M. Claude Uldry, Municipal, Nyon

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC SA :

- le 11 juin 2015 à Saint-George pour l'approbation des comptes 2014 ;
- le 29 octobre 2015 à Ballens pour la présentation du budget 2016.



Madame Caroline Monnard, Municipale à Mont-sur-Rolle, a été nommée lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2015 qui s'est tenue à Saint-George. Elle a repris le poste de Monsieur Laurent Munier, démissionnaire au 31.12.2014.

2. Organisation de SADEC SA

Actuellement, la structure administrative de SADEC se compose comme suit :

- M. D. Christen, directeur (100%)
- Mme A. Kuiper, secrétaire (50%)
- Mme N. Widmer, comptable (env. 25% - mandat de prestations)

Après une longue collaboration avec le Service des finances de la Ville de Nyon, notre société est désormais complètement autonome tant pour ce qui concerne la comptabilité que pour la facturation et ceci depuis le 1^{er} janvier 2015.

Un nouveau logiciel de comptabilité et de facturation, Crésus PRO, a été mis en place dans nos locaux, ce qui nous a permis de gagner en efficacité et en rapidité pour répondre aux différentes demandes que nous recevons de la part de nos communes actionnaires dans ces domaines. A cette occasion, nous en avons profité pour rendre nos factures plus lisibles en établissant désormais une facture par catégorie de déchets. En parallèle, le plan comptable de notre société a été entièrement remodelé pour se mettre en conformité avec le nouveau droit comptable des entreprises.

Il s'agit également de relever qu'aujourd'hui des ressources manquent au sein de notre équipe pour accomplir l'entier des tâches qui lui sont dévolues, à plus forte raison depuis que celles-ci ont évolué avec la reprise de l'entier des activités comptables ou encore avec la gestion de toute la logistique liée au concept harmonisé de la taxe au sac. Un nouveau poste à taux réduit sera mis en place au cours de l'année 2016 pour pallier à cette situation.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVD) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

GEDREL SA	4'016 actions (36.51 %)
VALORSA SA	3'963 actions (36.03 %)
STRID SA	1'540 actions (14.00%)
SADEC SA	1'481 actions (13.46%)

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Pour mémoire, les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA sont :

- Conseil d'administration : MM. Olivier FARGEON et Antonio BILARDO
- Commission financière : M. Jean-Christophe de MESTRAL
- Comité d'exploitation : M. Didier CHRISTEN

4. Principaux dossiers 2015

⊙ Révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)

La révision du PGD n'a guère avancé au cours de l'année 2015. En effet, les autorités cantonales en charge de ce dossier ont souhaité attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) avant de finaliser la révision du PGD. Cette nouvelle OLED est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et a remplacé l'ancienne Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) dès cette date.

Au cours de cette période et en relation avec la fiche CC1 prévue dans le cadre de la révision du PGD, le Canton a mandaté le bureau Biol Conseils SA pour mener une étude visant à lancer une réflexion sur les périmètres vaudois de gestion des déchets.

Le constat principal qui ressort de cette étude est que le degré d'organisation des huit périmètres actuels est loin d'être homogène. Notre périmètre, il faut le relever, s'en sort plutôt bien avec un large spectre de prestations offertes aux communes tout en maintenant une structure administrative relativement légère pour les accomplir.

Les propositions que le Canton doit examiner suite à cette étude sont les suivantes :

- Clarifier l'organisation cantonale ;
- Réduire les disparités entre les organismes de gestion des déchets ;
- Augmenter les synergies et équilibrer les périmètres ;
- Garantir leur financement ;



Fig. 2 – Les huit périmètres vaudois de gestion des déchets

⊙ Concept harmonisé de la taxe au sac

L'année 2015 n'a pas vu de nouvelle commune intégrer le concept harmonisé de la taxe au sac. Ce sont donc toujours 49 communes qui ont adopté ce système sur les 60 qui composent notre périmètre. La situation en matière de taxation des déchets est la suivante :



- 49 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 5 communes avec leur propre taxe au sac ;
- 5 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.

Un total de **13'056 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2015. Par rapport à l'année 2014 (12'828 tonnes), **la hausse du tonnage est de 1,78%** pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, ce qui correspond précisément à la hausse de la population enregistrée durant la même période. Il est donc réjouissant de constater que les citoyens et les communes poursuivent l'effort de tri constaté depuis la mise en place de la taxe au sac.

Pour mémoire, une **cellule financière** a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Reste ensuite aux périmètres à reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2015, c'est un montant de **CHF 357.00 HT par tonne** collectée qui a pu être versé, montant duquel une participation de **CHF 1,34 HT par tonne** a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés à la bonne marche du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assumant les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 11 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Pour l'année 2016, il a été décidé de maintenir le montant de l'acompte trimestriel versé aux communes à **CHF 350.- HT par tonne**.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu, un **organe de contrôle** a été nommé par les périmètres. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de Tridel. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière et les activités des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle sont :

- Monsieur Michel BURNAND, Syndic de Vich,
- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy

Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre.

Il faut encore signaler que les communes de Bursins, Luins et Vinzel, qui avaient depuis de très nombreuses années leur propre système de taxe au sac, ont décidé d'adhérer au concept harmonisé à partir du 1^{er} janvier 2016, portant ainsi le nombre de communes dans le système à 52. Notre société a épaulé ces trois communes dans leurs démarches pour effectuer la transition.

➤ **Surveillance**

Au vu des très bons résultats obtenus en 2014, le périmètre n'a pas effectué en 2015 de surveillance spécifique du respect du taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis. Ceci explique le faible montant prélevé (CHF 1,34 HT par tonne, voir ci-dessus) pour couvrir les frais de fonctionnement du système.

Par contre, une surveillance sera à nouveau organisée au printemps 2016 dans une partie des communes de notre périmètre.

⊙ **Container à cadavres d'animaux de compagnie**

Le Conseil d'administration a profité des travaux de construction de la nouvelle station de transfert route-rail (voir ci-dessous) pour aménager sur le même site un nouveau container frigorifique destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

Cette installation que notre société gère depuis une quinzaine d'années est actuellement située au Chemin des Marais à Nyon, juste devant l'entrée de la déchèterie communale. Elle est destinée à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie des 32 communes de l'ancien District de Nyon. Elle peut également recevoir les cadavres d'animaux retrouvés morts en bord de route par les services de voirie communaux, ainsi que par les forces de l'ordre.

La nouvelle installation sera mise en service au printemps 2016 et les communes en seront bien entendu informées en temps utiles.



Fig. 3 – La nouvelle installation

⊙ **Station de transfert route-rail**

Les travaux d'aménagement de notre nouvelle station de transfert route-rail ont démarré au début du mois d'avril 2015. Ces travaux se sont déroulés sur la parcelle n°4294 dont nous sommes devenus propriétaires en fin d'année 2014.



Fig. 4 – Vue aérienne du site

Quelques mauvaises surprises sont apparues lors des travaux de terrassement au niveau de la qualité des matériaux en place, certaines zones s'avérant être polluées alors que d'autres manquaient de portance par rapport aux sollicitations auxquelles le site sera soumis. L'évacuation de ces matériaux selon les prescriptions légales en vigueur a eu quelques répercussions financières sur le coût de l'ouvrage du fait de ces plus-values.

Cette installation est destinée à l'acheminement par voie ferroviaire sur l'usine d'incinération de TRIDEL des ordures ménagères de tout notre périmètre. Les travaux

d'aménagement de cette station se termineront en début d'année 2016 et sa mise en service progressive pourra se faire en principe à partir du mois d'avril.

Une partie de la parcelle dont SADEC SA est propriétaire sera louée à l'entreprise SOTRIDEC SA pour qu'elle y érige un compacteur. De cette manière, les communes dont les transporteurs ne sont pas équipés de véhicules compatibles avec le transbordement sur le rail pourront également passer par ce site pour acheminer leurs déchets sur l'usine d'incinération de TRIDEL à Lausanne. La mise en service de cette installation spécifique se fera au début de l'été 2016.

En parallèle à ces travaux, notre société mène actuellement des réflexions en vue de la réalisation de bureaux administratifs sur ce même site, ceci afin d'y installer notre siège. En effet, notre bail actuel arrive à échéance le 1er juillet 2017 et il convient de trouver une solution pérenne pour l'avenir.



Fig. 5 – La voie de raccordement

② Elimination des boues d'épuration

Pour la première fois, SADEC a mis en place en 2015, avec la précieuse collaboration des entités intercommunales concernées, un système de péréquation pour le financement de l'élimination des boues d'épuration. En effet, les modifications intervenues en 2014 dans la tarification de l'élimination des boues ont rompu l'équilibre fragile qui était en place dans notre périmètre et ont créé par la même occasion une inégalité de traitement. Les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain (SAIDEF à Posieux, FR ou VADEC à Colombier, NE) se trouvaient lourdement pénalisées au détriment de celles qui livraient les leurs aux incinérateurs de Vidy ou de Tridel à Lausanne.

Ainsi, dans un esprit de solidarité régionale, les représentants des STEP concernées ont été d'accord de corriger les distorsions apparues en acceptant que SADEC applique un tarif différencié selon la destination des boues. Ainsi, la refacturation des frais d'élimination des boues est désormais différente selon que les boues partent sur Lausanne (Vidy ou TRIDEL) ou sur Posieux ou Colombier, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP allant sur un exutoire lointain.

Notre périmètre a poursuivi sa collaboration avec le périmètre voisin VALORSA pour coordonner la gestion des boues d'épuration. A cet égard, une séance d'information a été organisée conjointement le 30 septembre 2015 pour informer les STEP de la situation actuelle et des prévisions pour le futur en matière d'élimination des boues.

Sur le plus long terme, nos deux entités mènent des réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables. En effet, les incinérateurs de Vidy et de Tridel ne peuvent accepter qu'une quantité limitée de nos boues, raison pour laquelle un rapprochement a été initié avec l'usine d'incinération des boues de SAIDEF à Posieux, rapprochement qui devrait se concrétiser en 2016 par la signature d'une convention de collaboration.

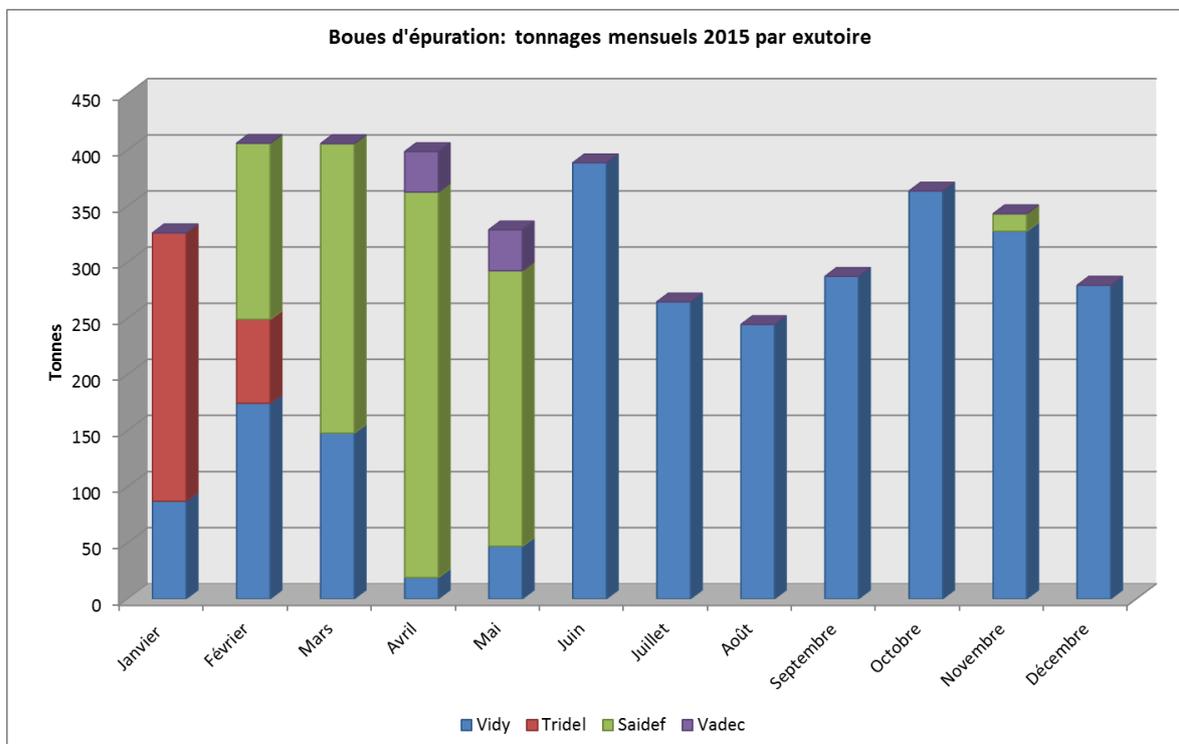


Fig. 6 – Quantité de boues d'épuration éliminées en 2015 selon l'exutoire et par mois

La quantité de boues d'épuration éliminées en 2015 est de : **4'036, 72 tonnes**

⊙ **Animations dans les écoles**

Au cours de l'année 2015, ce ne sont pas moins de 153 animations qui ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves, en fonction du degré d'enseignement peuvent être obtenues sous le lien suivant : <http://www.cosedec.ch/>.

Comme cela avait été annoncé lors de la présentation du budget 2016, la volonté du Conseil d'administration est d'arriver à proposer **200 animations par année dans notre périmètre**. En effet, jusqu'à présent, le budget à disposition ne permettait pas de répondre à toutes les demandes des établissements scolaires, raison pour laquelle nous avons choisi d'augmenter progressivement ce poste du budget pour le porter à CHF 72'000.- en 2015, puis CHF 80'000.- en 2016.

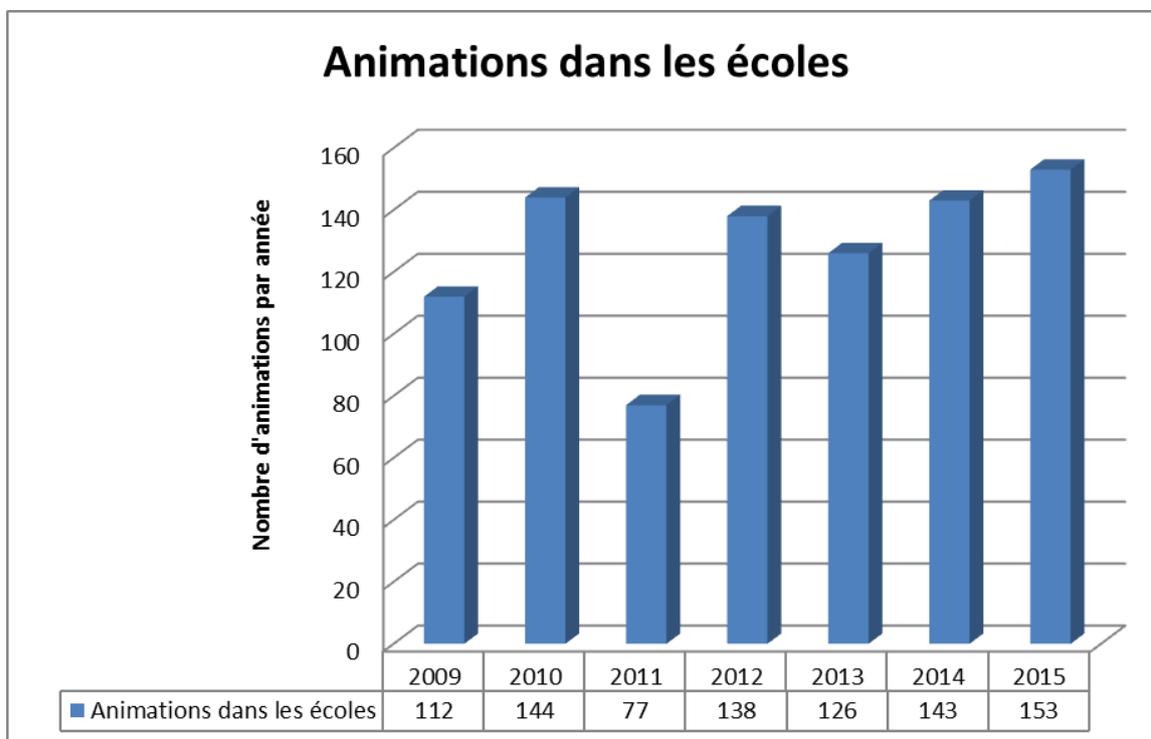


Fig. 7 – Nombre d'animations par année civile

④ Contrôle TVA

En relation avec les importantes modifications intervenues au niveau de notre comptabilité (voir chapitre 2), le Conseil d'administration a sollicité en début d'année l'Administration fédérale des contributions (AFC) pour qu'elle procède à un contrôle TVA de notre société.

Ce contrôle approfondi s'est déroulé au début du mois de septembre et il a porté sur la période 2010-2014. Mis à part quelques petits ajustements de détail, la correction principale apportée par l'AFC concerne la refacturation par SADEC SA de la taxe FCGD (fonds cantonal genevois de gestion des déchets).

Pour mémoire, cette taxe d'un montant de CHF 25.-/tonne est prélevée sans TVA par l'Etat de Genève sur tous les tonnages de déchets incinérés à l'usine de valorisation thermique des Cheneviers. Pour des questions d'équité de traitement entre toutes les communes faisant partie de notre périmètre, cette taxe était jusqu'à présent répartie par nos soins à hauteur de CHF 11.-/tonne sur l'entier des tonnages incinérables du périmètre, ceci sans TVA également.

Or, dans son analyse de la situation, l'AFC exige que la refacturation par SADEC de cette taxe soit soumise à la TVA, étant « en présence d'un élément de coût d'élimination facturé aux différents clients (principalement les communes) qui fait partie de la prestation et qui est donc imposable TVA ».

Sur cette base, SADEC SA aurait dû, en théorie, refacturer aux communes le montant de la TVA due sur la taxe FCGD sur la totalité des factures émises à partir du 1er janvier 2013.

Appelé à se prononcer sur ce point, le Conseil d'administration a décidé de ne pas solliciter les communes pour les années 2013 ni 2014, une provision suffisante de CHF 30'000.- ayant été constituée dans les comptes au 31.12.2014 en prévision de ce contrôle TVA.

Par contre, pour l'exercice 2015, il a été décidé de prélever rétroactivement depuis le 1er janvier 2015 la TVA sur les montants facturés au titre de taxe FCGD par SADEC SA depuis cette date.

Le montant total de la correction à verser à l'AFC s'est établi à un total de CHF 21'812.- et a pu être absorbé à l'aide de la provision évoquée ci-dessus.

5. Communication

④ Campagne de communication Responsables.ch

Les périmètres de gestion des déchets et le Canton de Vaud mènent une campagne de sensibilisation auprès du grand public depuis maintenant 4 ans. Les citoyens vaudois ont pu découvrir les personnages des 5 thèmes, tour à tour sur le chemin du travail, dans les lieux publics ou encore dans les lieux de loisirs.



Fig. 8 – Visuels de la campagne Responsables.ch

En 2015, l'objectif était de sensibiliser la population à adopter une attitude responsable dans le cadre de ses achats en liant la thématique des déchets à la consommation (Recyclez, Renoncez, Réparez,

Réutilisez, Réfléchissez). Les communes avaient la possibilité de bénéficier de la présence d'un stand d'animation lors de fêtes villageoises, de marchés hebdomadaires, de foires régionales ou encore lors de l'inauguration d'une déchèterie par exemple.

Plusieurs communes de notre périmètre ont fait appel à ce stand et nous les remercions de leur participation à l'effort de sensibilisation.

④ Lettre d'information SADEC'ouverte

Afin de renforcer son lien avec les communes et pour répondre à une demande plusieurs fois manifestée, le Conseil d'administration a souhaité mettre en place une lettre d'information intitulée SADEC'ouverte.

Cette publication, dont la parution est prévue 3 à 4 fois par année, répond à la volonté du Conseil d'administration de faire de SADEC un partenaire toujours plus proche des communes en les informant de manière régulière et continue sur les enjeux, les changements législatifs, les nouvelles filières ou tout autre sujet d'intérêt en relation avec le monde des déchets.

Cette lettre se veut volontairement courte et les informations qu'elle contient sont concises afin de ne pas inonder ses lecteurs sous de la « paperasse » supplémentaire. N'hésitez pas à la faire circuler en interne au sein de votre administration, les informations qui s'y trouvent étant susceptibles d'intéresser autant le surveillant de la déchèterie que le boursier communal ou encore le Municipal en charge du dicastère des déchets.



Fig. 9 – Lettre d'informations SADEC'ouverte

6. Conclusions

Après une année 2014 marquée par de nombreux changements que cela soit au niveau du personnel ou dans sa façon de fonctionner, notre société a poursuivi sa mue en 2015.

La mise en place d'un nouveau système de comptabilité et de facturation, la publication régulière d'une lettre d'information, la création de nouvelles installations destinées à la collecte des déchets ou encore la mise en place d'un nouveau système de péréquation pour les boues d'épuration sont quelques exemples du catalogue de prestations que nous nous efforçons de développer pour répondre aux besoins des communes.

Le Conseil d'administration veille cependant à ce que ce développement ne se fasse pas au détriment des autres prestations que nous assurons et cherche non seulement à les maintenir, mais également à les consolider. L'augmentation des ressources dédiées aux animations dans les écoles afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge en est un exemple très concret.

En parallèle, il faut également songer à l'avenir. Et là aussi, les projets ne manquent pas ! Révision des statuts de la société, construction de nouveaux locaux administratifs, organisation de formations pour les nouveaux Municipaux (et les anciens) en partenariat avec les autres périmètres et avec COSEDEC, élaboration de documents d'appel d'offres types, etc.

Bien entendu, il reste du travail et nous en sommes conscients. Cela dit, petit-à-petit, notre périmètre se fait sa place au sein des périmètres vaudois de gestion des déchets et devient un acteur reconnu. Notre participation toujours plus fréquente à des groupes de travail cantonaux ou régionaux, les collaborations et les synergies que nous développons avec les autres périmètres nous placent au cœur des décisions et nous permettent de garder notre destin entre nos mains.

En conclusion, même si l'année 2016 verra l'aube d'une nouvelle législature pointer à l'horizon, et même si cela implique l'apparition de nouvelles personnalités au sein du Conseil d'administration, soyez certains que, quel que soit sa configuration, celui-ci continuera à mettre tout son cœur et toute son énergie pour faire en sorte que notre société puisse poursuivre sa mission de soutien aux communes en répondant d'aussi près que possible à leurs besoins dans le domaine des déchets.

Pour le Conseil d'Administration

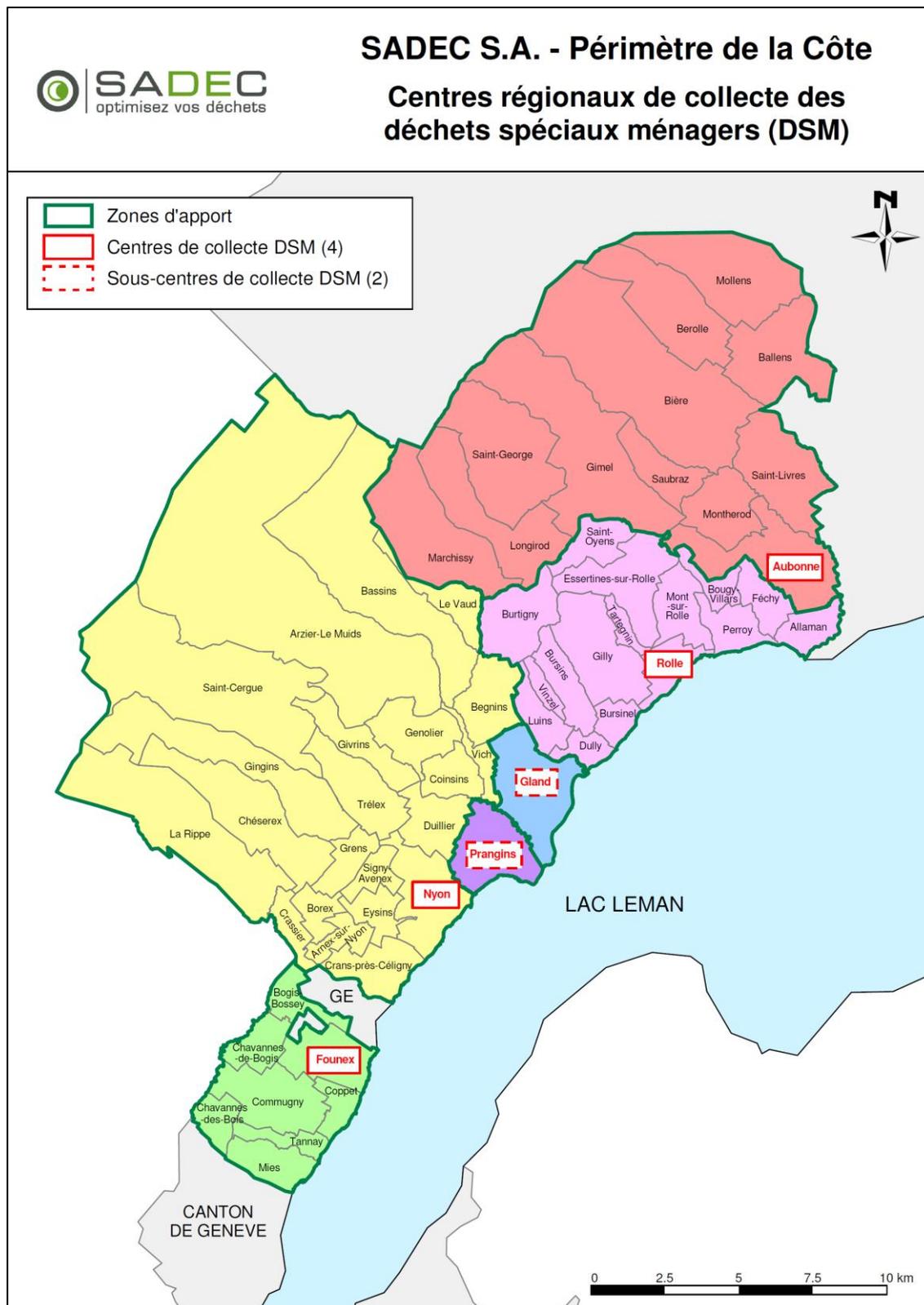
Nyon, le 14 avril 2016

Olivier Fargeon

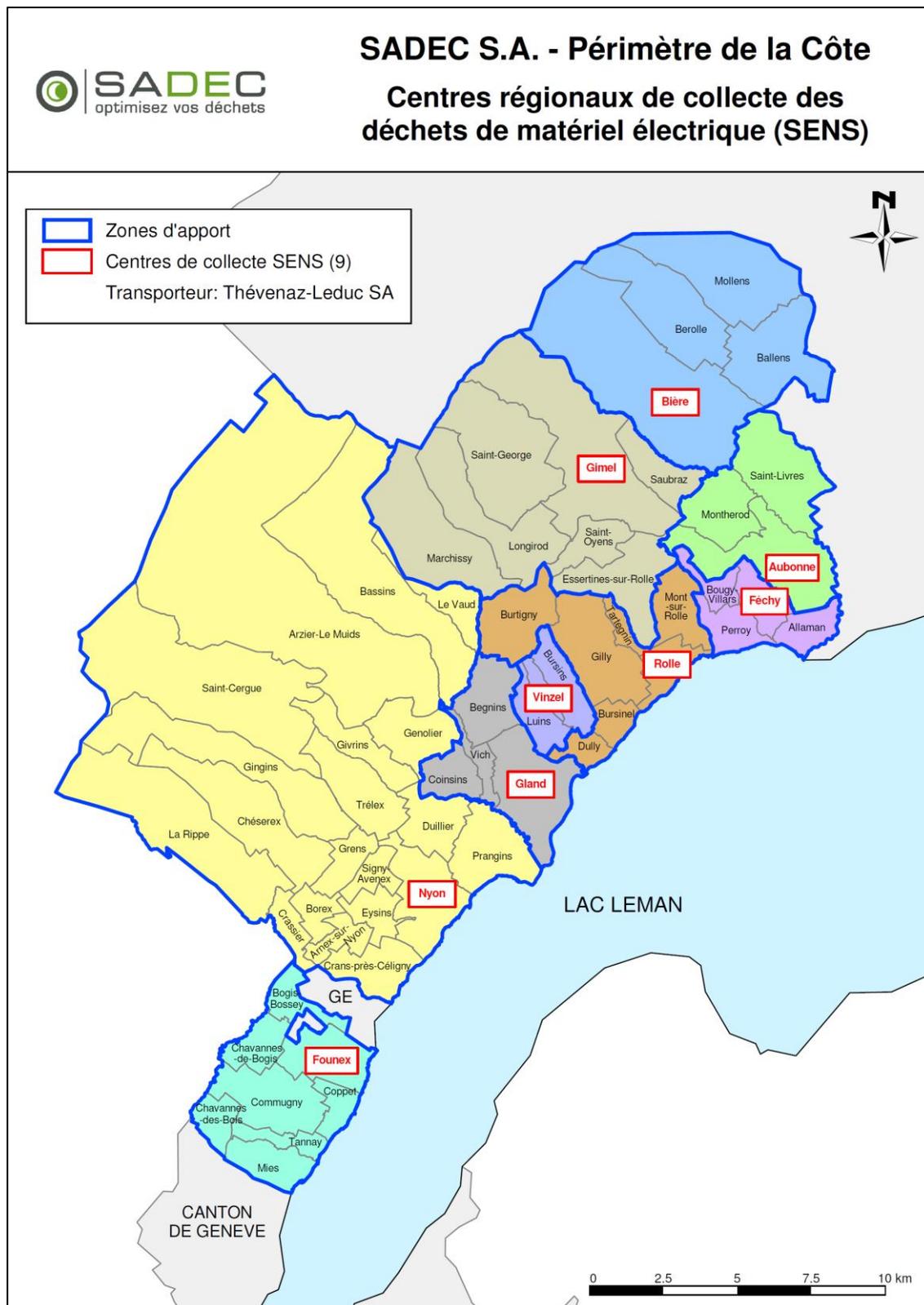
Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



Annexe n°2 : plan des zones d'apport des DSM (déchets spéciaux des ménages)



Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS



Annexe n°4 : plan des zones d'apport des déchets SWICO

